



Extrait du Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

<http://www.vallauris-golfe-juan.fr/Revision-du-reglement-local-de.html>

Concertation - Révision du règlement local de publicité (RLP)

- fr - Cadre de vie - Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 15 mars 2022

Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

Concertation - Révision du règlement local de publicité (RLP)

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II) a modifié les dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. Cette loi prévoit de nouvelles conditions et procédures pour l'élaboration ou la révision des règlements locaux de publicité et confère à l'EPCI compétent en matière de PLU ou, à défaut, à la commune, la compétence pour élaborer le Règlement local de publicité.

Cette nouvelle réglementation implique que la Commune révisé son Règlement Local de Publicité. Cette révision permettra également de s'interroger sur les changements de l'environnement bâti ou naturel sur la Commune et les évolutions technologiques en termes de publicité extérieures.

L'objectif demeure la maîtrise des implantations publicitaires tout en répondant aux impératifs de communication des commerces d'une ville attractive et touristique.

Les procédures d'élaboration, de révision ou de modification du Règlement local de publicité sont identiques à celles relatives au P.L. U. Les modalités de la concertation seront, conformément aux articles L 103-3 et L 103-4 du Code de l'urbanisme, les suivantes :

- Mise à disposition du public et des personnes concernées d'un registre permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure de révision ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Commune du dossier et de son état d'avancement avec possibilité pour le public de formuler des observations (Vous pourrez transmettre vos observations, lors de la concertation par email à l'adresse suivante : rlp.vallauris.fr ou par courrier à l'attention de M. le Maire, Hôtel de Ville, Place Jacques Cavasse) ;
- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.

Vous souhaitez poser des questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire : le projet est à votre disposition en téléchargement en suivant ce lien <https://cloud.vallauris.fr/s/oLfTR4...> et consultable à l'hôtel de ville de Vallauris (8h00 - 12h00 et 14Hh00 - 17h00) et à son annexe de Golfe Juan - avenue de la gare (9h00 - 16h30).

Afin de recueillir vos avis il est vous est possible d'écrire vos remarques par courrier à l'attention de Monsieur le Maire - Hôtel de ville - Place Jacques Cavasse - 06 220 Vallauris Golfe-Juan, par mail : rlp.vallauris.fr et via deux registres papiers accessibles aux heures mentionnées ci-dessus à la mairie de Vallauris et son annexe de Golfe-Juan.

La concertation s'achèvera le 15 juillet 2022 à 17H00.